



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/10/2025

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de Conseillers Présents : 9

Nombre de Conseillers représentés : 3

Début de séance : 20h30

Fin de séance : 22H00

DATE DE CONVOCATION
21/10/2025

AFFICHAGE LE
05/11/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 27 octobre, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancy-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le mardi 21 octobre 2025, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.

Présents :

Gérard Dèque, Laurent Poncet, Nicolas Métivier, Gaël Marandin, Francis Meuterlos, Samuel Péricy, Estelle Remacle, Bénédicte Lavier, Hervé Lacroix.

Excusés : Lucie Rousselet-Jurcevic, Florence Collino, Sandrine Boillot, Thierry Rolland, Vanessa Jeannin, Marlène Benoit.

Absent :

Pouvoirs : Sandrine Boillot à Hervé Lacroix, Thierry Rolland à Francis Meuterlos, Marlène Benoît à Laurent Poncet

Secrétaire : Samuel Péricy

PARTICIPATION SANTÉ

M. le Maire explique que la collectivité s'est engagée dans la consultation menée par le Centre de gestion en vue de choisir un nouveau contrat de groupe en matière de protection santé.

À l'issue de la consultation, c'est la MNT qui a été retenue et M. le Maire propose une participation de l'employeur.

VU

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- le Code Général de la Fonction Publique,
- le Code des Assurances,
- le Code de la sécurité sociale,
- le Code de la mutualité,
- le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
- le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;
- la directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil, du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services ;
- la circulaire n°RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents

- la liste des contrats et règlements labellisés sur le site internet <http://www.dgcl.interieur.gouv.fr>
- la délibération du Conseil d'Administration du centre de gestion du Doubs en date du 02/07/2025 portant choix de conventions de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire ;
- l'avis du comité social territorial en date du 9/09/2025
- l'exposé du Maire ou du Président ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour et 2 abstentions (Sandrine Boillot et Francis Meuterlos):

- **DÉCIDE d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour :**
 - **Le risque santé c'est-à-dire les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité : Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé pour son caractère solidaire et responsable par le centre de gestion du Doubs proposé par MNT pour la période 2026-2031.**
 - **Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :**
 - **50 % du montant de référence (30 €) pour une adhésion individuelle soit 15 € à ce jour**
 - **Participation doublée pour une adhésion famille (30 € à ce jour)**
- **PRÉCISE que la participation au risque prévoyance reste inchangée (délibération du 02/09/2019 = 10 € bruts par mois et par agent) étant entendu que le régime indemnitaire et la NBI sont inclus dans l'assiette de cotisation**
- **AUTORISE le Maire à prendre et signer les contrats et convention correspondant et tout acte en découlant**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Métabief,

Le Maire,
Gérard DEQUE

